

# ASSOCIATIONS

## DEMANDE DE SUBVENTION(S)

### Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1 et 10  
Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une [notice n° 51781#02](#) est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur [https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa\\_15059.do](https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do)

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence - Récurrence	Objet	Période
<input checked="" type="checkbox"/> en numéraire (argent)	<input type="checkbox"/> première demande	<input checked="" type="checkbox"/> fonctionnement global	<input checked="" type="checkbox"/> annuelle ou ponctuelle
<input type="checkbox"/> en nature	<input checked="" type="checkbox"/> renouvellement (ou poursuite)	<input type="checkbox"/> projets(s)/action(s)	<input type="checkbox"/> pluriannuelle

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://lannuaire.service-public.fr/>) :

- État - Ministère**.....  
Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.) .....
- Conseil régional**.....  
Direction/Service.....
- Conseil départemental**.....  
Direction/Service.....
- Commune ou Intercommunalité**.....  
Direction/Service.....
- Établissement public**.....
- Autre (préciser)**.....

# 1. Identification de l'association

1.1 Nom - Dénomination : CENTRE D'ANIMATION SOCIO CULTUREL LE LAC

Sigle de l'association :            Site web:

1.2 Numéro Siret: 340774017 00016

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en prefecture:  
(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) :

Date :

Volume :

Folio :

Tribunal d'instance :

1.5 Adresse du siège social :

Avenue de Gaulle

Code postal : 08200

Commune : SEDAN

1.6 Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)

Nom : BASTIEN

Prénom : Joëlle

Fonction : Présidente

Code postal : 08200

Commune : SEDAN

Téléphone : 03 24 27 08 08

Courriel: Courriel : centrelac@centrelac.info

1.6 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : LEMOINE

Prénom : Bruno

Fonction : Directeur

Téléphone : 03 24 27 08 08

Courriel : lelaclemoine@free.fr

## 2. Relations avec l'administrateur

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s) ?  oui  non

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément	attribué par	en date du

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ?  oui  non

Si oui, date de publication au Journal Officiel :

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ?  oui  non

## 3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (*indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle*)

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales non  oui

Si oui, lesquelles ?

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :

## 4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre de bénévoles	30
Nombre de volontaires	1
Nombre total de salariés	22
dont nombre d'emplois aidés	15
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)	19.67
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	
Adhérents	819

## 5. Budget de l'association

Année 20.... ou exercice du ..... au .....

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	

<sup>1</sup> Ne pas indiquer les centimes d'euros.

<sup>2</sup> L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

<sup>3</sup> Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit *a minima* une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

## 6. Projet – Objet de la demande

Remplir une « rubrique 6 - *Objet de la demande* » (3 pages) par projet

Votre demande est adressée à la politique de la ville ?

Dans le cadre d'un contrat de la ville (précisez lequel) : 08 - CA Charleville-Mézières/Sedan

Hors contrat de la ville

### Intitulé :

LUTTER CONTRE LA FRACTURE NUMERIQUE

### Objectifs

Permettre à des demandeurs d'emploi en grande difficulté, d'utiliser le réseau Internet comme outil d'information pour la recherche d'un emploi, d'une formation ou d'une orientation professionnelle.

Développer des services de proximité pour prévenir l'exclusion sociale.

Mettre en place des expériences qui s'inscrivent dans un projet d'animation prioritaire visant en priorité à redonner aux jeunes défavorisés le goût de se former en dehors de l'école. Leur permettre de s'approprier l'informatique et internet comme l'accès au savoir, à la culture et comme nouveau mode d'exercice de la citoyenneté.

Permettre aux plus démunis de s'approprier les technologies d'information et de communication comme accès au savoir, à la culture et comme nouveau mode d'exercice de la citoyenneté.

Permettre aux plus démunis d'accéder aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle.

Favoriser la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de 60 ans et plus sur les quartiers prioritaires.

### Description

Création de multiples actions dédiées aux technologies de l'information et de la communication, internet aux multimédias au bénéfice des publics les plus fragiles des quartiers prioritaires de la ville de Sedan.

Accès et initiation, apprentissage, initiation internet en adéquation avec les programmes scolaires, les sites des services publics et particulièrement « Pôle emploi ».

Utiliser les sites éducatifs pour une remédiation de la lecture et de l'écriture.

Connaître le fonctionnement du micro-ordinateur par la manipulation de logiciels, des tablettes, découvrir l'utilisation.

1) Cours informatiques pour les demandeurs d'emploi orientés par Pôle Emploi, Cap Emploi et le PLIE des Ardennes :

Gratuits, ils seront proposés sous la forme d'ateliers tout en familiarisant l'utilisateur aux outils numériques (Internet, logiciels bureautiques...), l'accompagnant dans ses démarches d'accès à l'emploi sur Internet :

- consulter les offres,
- réaliser un CV,
- rédiger une lettre de motivation,
- postuler en ligne,
- diffuser un CV,
- rechercher des informations sur un employeur...

2) Cours informatiques pour les habitants de la ville de Sedan avec une priorité pour ceux des quartiers prioritaires.

Afin d'éviter la reproduction de pratique d'exclusion sociale, les créneaux seront ouverts à un large public sans limites en termes d'âge, de catégories socioprofessionnelles, d'origine culturelle. Elles viseront ainsi à favoriser la mixité, la rencontre, l'éco-apprentissage.

Le recours à l'outil informatique se présente comme un plus dans le cadre des missions du centre social Le Lac pour servir l'accompagnement des publics défavorisés : soutien à l'alphabétisation, accompagnement scolaire, recherche d'emploi, apprentissage d'initiation à l'usage d'Internet, communication (mails, chats, etc.).

3) Les pratiques collectives

Elles seront organisées sur le principe de créneaux réservés à des groupes constitués (groupes de l'Accueil Collectif de Mineurs., des Contrat Locaux d'Accompagnement à la Scolarité, Informatique pour Tous, Accueil de Jeunes, etc.) ou à des individus.

Plusieurs modes seront retenus, voire combinés dans le temps (plages réservées) et dans l'espace (salles et/ou postes affectés à des fonctions particulières) pour répondre aux besoins ou attentes des différentes catégories d'utilisateurs. L'accueil individuel ou collectif déterminera les modalités d'accès.

Pour des raisons pratiques et d'efficacité, le fonctionnement s'établira sur le principe d'un accueil séparé des publics. Il s'organisera sur des règles simples qui réservent des temps à des usagers spécifiques (consultations libres) ou à des tranches d'âges (les enfants : le mercredi et le samedi). Ces plannings permettront de réguler les flux et prévoir les conflits d'usages qui ne manquent pas d'apparaître dès lors que, sur un même espace, se croisent des intérêts distincts. Cette organisation sera aussi un moyen de s'adapter aux attentes et aux différents niveaux de connaissances des utilisateurs.

L'organisation et la gestion de ce type d'accueil reposeront sur un équilibre entre contrôle (prévenir les conflits d'usages) et souplesse (permettre une appropriation de l'outil) de la part du salarié de la Logithèque.

4) Cours informatiques pour les seniors de plus de 60 ans de la ville de Sedan avec une priorité pour ceux des quartiers prioritaires.

Si la mobilité est un problème, le monde virtuel pourrait être la solution à de nombreux problèmes. Rester en contact avec la famille et les amis à travers le monde n'a jamais été aussi facile. Se remémorer le passé avec toutes vos photos à portée de main et commander les produits d'épicerie en livraison à

domicile sont à quelques clics. Sans oublier les apports pour la mémoire et les applications qui permettent de faire travailler sa logique.

Comme le résume bien l'étude Sofres, les Séniors appréhendent le digital comme un outil pratique, et non comme un moyen de détente et de divertissement comme le font les plus jeunes.

L'informatique est présente dans beaucoup d'aspects de la vie quotidienne. Cependant, une part importante de la population en est souvent exclue : « les Séniors ».

Alors qu'en 2020 un quart de la communauté européenne aura plus de 65 ans, seulement 10% à 15% utilisent par exemple Internet. Pour que la fracture numérique des Seniors ne soit pas une fatalité, le centre social Le Lac souhaite développer à leur attention des modules d'apprentissage prenant en compte leurs besoins et attentes spécifiques en informatique.

À travers une pédagogie adaptée, les formateurs du centre social Le Lac se proposent de mettre au service des Seniors ces nouvelles technologies, qu'il s'agisse de rompre l'isolement ou de s'approprier les usages que l'on croyait réservés aux plus jeunes.

Grâce au cours informatique en ligne, les séniors pourront ainsi garder le contact :

- Avec leurs anciens collègues toujours « actifs », grâce à Skype,
- Avec leurs enfants, petits-enfants et la famille au sens large grâce aux réseaux sociaux,
- Avec les associations dont ils font partie,
- Avec l'actualité via les sites d'information.
- BA-ba de l'informatique,
- Navigation Internet,
- Apprendre sa messagerie électronique,
- Créer et organiser ses fichiers informatiques,
- Apprendre la photo numérique,
- Les réseaux sociaux.

5) La cyberbase implantée dans le hall d'accueil de la maison de quartier est réservée à un usage individuel. Elle permet le développement de pratiques individuelles et autonomes.

Elle permet de multiples utilisations :

- recherche d'emploi,
- rédaction d'un C.V.,
- recherche de renseignements administratifs,
- téléchargement de documents administratifs.
- impression de documents à la logithèque

Pratique de tarifs attractifs :

La politique tarifaire pratiquée répondra à un souci de lutter contre le fossé numérique en partant du principe que la dimension économique ne doit pas constituer un obstacle à l'accès de nouvelles technologies. L'accès public se présentera comme une alternative qui, à moindre coût, s'adressera prioritairement aux individus et familles qui ne sont pas en mesure de s'équiper personnellement.

Implantation ;

Le lieu d'implantation de la Logithèque et de la Cyberbase joue un rôle de première importance dans la fréquentation. Elles sont implantées, en plein cœur du quartier du Lac dans la maison de quartier.

Aménagement de lieux pratiques :

La Logithèque a pour objectif de permettre l'accès au plus grand nombre :

- Deux salles avec 15 postes connectés à Internet et un tableau numérique ;
- Une salle avec 10 postes connectés à internet et un vidéo projecteur ;

- Un laboratoire vidéo photo.

La Cyberbase est aménagée dans le hall de la maison de quartier.

Différentes formes de médiation :

Toutes les expériences dépasseront le simple accès libre en mettant en œuvre une médiation qui permettra d'accueillir les différents publics. Celles-ci s'avèreront particulièrement nécessaires pour les publics les plus éloignés de ces pratiques soit en raison de l'obstacle que représente l'outil (les plus âgés notamment), soit en raison de la difficulté à les intégrer dans la logique qui ne soit pas que consommatrice (pour les jeunes particulièrement). Aux différentes phases d'apprentissage de l'outil ou de montage de projet correspondront des formes de médiations différentes. Toutes les pédagogies d'accompagnement auront pour but l'autonomie. Dans toutes les activités, une grande importance sera accordée à l'échange informel qui permet à chacun de se rassurer, de s'y retrouver, du néophyte à l'utilisateur plus expérimenté.

Nous favoriserons aussi la coopération entre les membres et l'engagement bénévole pour répondre à toutes les demandes.

**Bénéficiaires :** caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

Age : Tous âges

Sexe : Mixte

**Territoire :**

Veillez préciser le(s) noms du(des) quartier(s) concerné(s) par le contrat de la ville :

SEDAN

Le Lac - Centre Ancien

Torcy Cités

Torcy Centre

**Moyens matériels et humains** (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) :

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Salarié (hors emplois aidés ou mis à disposition payante) l'action/projet	1	1
Adultes-Relais (AR)		
Postes Fonjep		
Autres emplois aidés	1	1
Volontaires ou stagiaires indemnisés		
Personnel mis à disposition "payante"		
Bénévoles		
Volontaires en service civique		
Personnel mis à disposition « gratuite »		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en oeuvre de l'action/projet ?  oui  non  
Si oui, combien (en ETPT) : 0

**Date ou période de réalisation** : du (le) 07/01/2019 au 31/12/2019

**Evaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus**

Résultats attendus :

Redonner aux jeunes défavorisés le goût de se former en dehors de l'école par le biais de l'informatique.

Leur permettre de s'approprier les TIC comme l'accès au savoir, à la culture et comme nouveau mode d'exercice de la citoyenneté.

Indicateurs :

Entretiens avec les enseignants  
 Entretiens avec les parents  
 Nombre des participants et assiduité  
 Âge des participants  
 Genre des participants  
 Intérêt et satisfaction des participants

Moyens de collecte des données pour renseigner les indicateurs :

Feuille d'émargement  
 Observation et suivi individuel  
 Corrigés d'exercices  
 Carnet de bord de l'animateur ACM, CLAS et Accueil jeunes

<sup>4</sup> Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

## 7. Budget<sup>5</sup> du projet

Année 2019

CHARGES	RESSOURCES
<b>60 - Achats 1 395,00 €</b>	<b>70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services 0,00 €</b>
Prestations de services..... 0,00 €	Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services..... 0,00 €
Achats matières et fournitures..... 595,00 €	
Autres fournitures..... 800,00 €	<b>73 - Dotations et produits de tarification 0,00 €</b>
<b>61 - Service extérieurs 0,00 €</b>	Dotations et produits de tarification... 0,00 €
Locations..... 0,00 €	
Entretien et réparation..... 0,00 €	<b>74 - Subventions d'exploitation 67 305,00 €</b>
Assurance..... 0,00 €	Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s), directions ou services déconcentrés sollicités..... 21 500,00 €
Documentation..... 0,00 €	<b>POLITIQUE-VILLE-08-ARDENNES 21 500,00 €</b>
<b>62 - Autres services extérieurs 25,00 €</b>	Conseil-s Régional(aux)..... 0,00 €
Rémunérations intermédiaires et honoraires.... 0,00 €	Conseil-s Départemental (aux)..... 6 000,00 €
Publicité, publication..... 0,00 €	<b>08-ARDENNES 6 000,00 €</b>
Déplacements, Missions..... 25,00 €	Communautés de communes ou d'agglomérations.....
Services bancaires, autres..... 0,00 €	21 500,00 €
<b>63 - Impôts et taxes 1 616,00 €</b>	<b>08-ARDENNE METROPOLE 21 500,00 €</b>
Impôts et taxes sur rémunération.... 1 616,00 €	Commune(s)..... 9 057,00 €
Autres impôts et taxes..... 0,00 €	<b>SEDAN (08200) 9 057,00 €</b>
<b>64 - Charges de personnel 59 558,00 €</b>	Organismes sociaux (CAF, etc. détailler)..... 0,00 €
Rémunération des personnels..... 47 504,00 €	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.) 0,00 €
Charges sociales..... 12 054,00 €	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)....
Autres charges de personnel..... 0,00 €	9 248,00 €
<b>65 - Autres charges de gestion courante 7 815,00 €</b>	Aides privées (fondation)..... 0,00 €
Autres charges de gestion courante... 7 815,00 €	Autres établissements publics..... 0,00 €



<u>66 - Charges financières 0,00 €</u> Charges financières..... 0,00 €	<u>75 - Autres produits de gestion courante 3 104,00 €</u> 756.Cotisations..... 0,00 € 758.Dons manuels - Mécénat..... 0,00 € 750.Autres produits de gestion courante..... 3 104,00 €
<u>67 - Charges exceptionnelles 0,00 €</u> Charges exceptionnelles..... 0,00 €	<u>76 - Produits financiers 0,00 €</u> Produits financiers..... 0,00 €
<u>68 - Dotation aux amortissements 0,00 €</u> Dotation aux amortissements..... 0,00 €	<u>77 - Produits exceptionnels 0,00 €</u> Produits exceptionnels..... 0,00 €
<u>69 - Impôt sur les bénéfiques (IS) ; Participation des salariés 0,00 €</u> Impôt sur les bénéfiques (IS) ; Participation des salariés .. 0,00 €	<u>78 - Reprises sur amortissements et provisions 0,00 €</u> Reprises sur amortissements et provisions..... 0,00 €
<u>Charges indirectes 0,00 €</u> Charges fixes de fonctionnement.... 0,00 € Frais financiers..... 0,00 € Autres charges indirectes..... 0,00 € Exédent prévisionnel (bénéfice)..... 0,00 €	<u>79 - Transfert de charges 0,00 €</u> Transfert de charges..... 0,00 €
<u>86 - Emplois des contributions volontaires en nature 0,00 €</u> 860 - Secours en nature..... 0,00 € 861 - Mise à disposition gratuite de biens et services..... 0,00 € 862 - Prestations..... 0,00 € 864 - Personnel bénévole..... 0,00 €	<u>Ressources propres affectés au projet 0,00 €</u> Insuffisance prévisionnel (déficit).... 0,00 €
<u>87 - Contributions volontaires en nature 0,00 €</u> 870 - Bénévolat..... 0,00 € 871 - Prestations en nature..... 0,00 € 875 - Dons en nature..... 0,00 €	
<b>Total des Charges</b> <b>70 409,00 €</b>	<b>Total des ressources</b> <b>70 409,00 €</b>

<sup>5</sup> Ne pas indiquer les centimes d'euros.

<sup>6</sup> L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs

<sup>7</sup> Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice

## 8. Informations annexes

Relatives aux subventions déjà perçues dans le cadre de la réglementation européenne relative aux aides d'Etat.

Si, et seulement si, l'association a déjà perçu au cours des trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) des subventions au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'Etat (de type : "Décision Almunia", "Règlement de *minimis*", "Régime d'aide pris sur la base du RGEC"... ) renseigner le tableau ci-dessous :

Date de signature de l'acte d'attribution de la subvention (arrêté, convention)	Année(s) pour laquelle/ lesquelles la subvention a été attribuée	"Décision" européenne, "Règlement" ou "régime d'aide", européen à laquelle ou auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention	Autorité publique ayant accordé la subvention	Montant

**Pour plus d'informations sur la manière de remplir ce tableau, se reporter à la notice.**

